

## PRÉVENTION DES RISQUES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

*Direction générale  
de la prévention des risques*

### **Arrêté du 27 avril 2017 portant désignation, modification du ressort territorial et cessation de fonction d'inspecteurs de l'environnement, disposant des attributions relatives à l'eau et à la nature tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques**

NOR : DEVP1711906A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 172-1, R. 172-1, R. 172-2, R. 172-4, R. 172-5 et R. 214-1;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu la décision du 30 septembre 2016 portant délégation de signature (direction générale de la prévention des risques),

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les agents dont la liste suit sont désignés inspecteurs de l'environnement avec les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques (\*), dans les zones géographiques précisées :

PRÉNOM NOM	SERVICE D'AFFECTATION	ZONE DE COMMISSIONNEMENT
Stéphane BEZUT	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes
Romain BOURGUE	DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon
Charlotte DOUMENG	DREAL Hauts-de-France	Hauts-de-France
Valérie FLOUR	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
Anne-Laure JESSON	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Boris KOMADINA	DREAL Hauts-de-France	Hauts-de-France
Sandrine LEDUC	DREAL Normandie	Normandie

PRÉNOM NOM	SERVICE D'AFFECTATION	ZONE DE COMMISSIONNEMENT
Sandrine LESUEUR	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
Samuel LOISON	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes
Armelle LOUF	DREAL Normandie	Normandie
Bénédicte MONTOYA	DRIEE Île-de-France	Île-de-France
Alexandre WEGIEL	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes

(\*) Les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques donnent compétence pour rechercher et constater les infractions mentionnées aux titres VI et VII du livre 1<sup>er</sup>, au titre 1<sup>er</sup> du livre II, à la section 2 du chapitre II du titre III du livre IV du code de l'environnement, et à l'article R. 635-8 du code pénal, à condition que ces infractions soient liées à la sécurité, la gestion, l'exploitation, l'entretien, la modification, la neutralisation ou la surveillance d'ouvrages hydrauliques tels que définis aux rubriques 3.2.5.0 ou 3.2.6.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

#### Article 2

Le commissionnement, en tant qu'inspecteur de l'environnement avec les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques, des agents dont la liste suit est abrogé :

PRÉNOM NOM	SERVICE D'AFFECTATION	ZONE DE COMMISSIONNEMENT	À COMPTEUR DU
Jérôme BARBIER	DREAL Grand Est	Grand Est	1 <sup>er</sup> février 2017
Matthieu DESINDE	DREAL Corse	Corse	28 février 2017
Jacques PLOYART	DREAL Grand Est	Grand Est	1 <sup>er</sup> décembre 2016

#### Article 3

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa parution. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.

#### Article 4

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'écologie et de la mer.

Fait le 27 avril 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
La cheffe du service des risques naturels  
et hydrauliques,  
L. TOURJANSKY